

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	04/2023
Membres présents :	41		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	16 mars 2023
Nombre de votants :	48		

Date de convocation : 10 mars 203

Date d'affichage : 20 mars 2023

Le seize mars deux mille vingt-trois, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio-culturelle, à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, FEVRIER Albert, FOUASSIER Claude, JOBET Yohan, LEROY Daniel, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe.

3CBO : BETHOUL Christophe, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERNARD Françoise, FACY Joël, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, De LAPORTE Hélène, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASSON Olivier, MASTYKARZ Catherine, TERRIER Charles.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : DUCARDONNET Alexandre, DE WILDE Florent.

CC4V : BERTHAUD Jean.

AME : CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, FAURE Cyril, GABORET Grégory, GODEY Eric, LAVIER Jean-Charles, TOURATIER Claude.

PARTENAIRES : GABORET Jalila

POUVOIRS : M. De WILDE Florent a donné pouvoir à M. FEVRIER Albert, M. BERTHAUD Jean a donné pouvoir à M. LARCHERON Gérard, M. CHRISTODOULOU Alexis a donné pouvoir à M. MASSON Olivier, M. COULON François a donné pouvoir à MME. GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. FAURE Cyril a donné pouvoir à MME. MASTYKARZ Catherine, M. TOURATIER Claude a donné pouvoir à M. GUERIN Régis, M. VAREILLES Philippe a donné pouvoir à M. DIGEON Benoît.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2023

Application agréée E-legalite.com

**CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE AVEC LE PETR BEAUCE-GATINAIS EN PITHIVERAIS
RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU GAL PITHIVERAIS ET GATINAIS POUR LEADER 2023-2027**

Vu les délibérations respectives des Comités syndicaux du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais (n°13/2022) et du PETR Gâtinais Montargois (n°10/2022) validant le principe d'une candidature conjointe et la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Leader,

Vu l'appel à candidature de la Région Centre-Val de Loire en date du 11 avril 2022 ouvrant la possibilité pour les territoires ayant répondu à l'AMI de déposer leur candidature avant le 30 septembre 2022,

Vu la délibérations 28/2022 du Comité syndical du 23 juin 2022 validant le projet de candidature et la stratégie Leader Pithiverais & Gâtinais 2023-2027,

Considérant la période de concertation organisée sur l'ensemble du territoire de mars 2021 à mars 2022 et les axes qui s'en sont dégagés,

Considérant les objectifs stratégiques de la Région Centre-Val de Loire à prendre obligatoirement en considération dans la candidature,

Considérant la cohérence du programme Leader 2023-2027 du GAL Pithiverais & Gâtinais avec l'ensemble des programmes conduits par le PETR, notamment PCAET, Agenda 21, Trame verte et bleue, CLS, Développement économique, etc.

Considérant la délibération du bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais validant le projet de candidature LEADER 2023-2027, et désignant le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais structure porteuse du GAL Pithiverais et Gâtinais et chef de file administratif du programme, avec mise en place d'une convention de partenariat avec le PETR Gâtinais Montargois,

Considérant la sélection du GAL Pithiverais et Gâtinais pour le programme LEADER 2023-2027,

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention technique et financière avec le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, relative à la mise en œuvre du LEADER 2023-2027 du GAL Pithiverais et Gâtinais,

Entendu l'exposé du PETR,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 – **VALIDE** le projet de convention technique et financière relative à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027

Article 2 – **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette convention

Article 3 – **INSCRIT** les sommes correspondantes dans le budget

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD

